

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Peut-être l'honorable député a-t-il atteint le point où il peut poser sa question.

**M. McGrath:** Je veux terminer en demandant au premier ministre s'il a maintenant l'intention de saisir la Chambre d'une motion pour vérifier la confiance qu'elle a actuellement à l'endroit du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je suis persuadé qu'il existe bien des façons pour l'opposition d'exprimer son opposition au gouvernement. La Chambre est présentement saisie de projets de loi que nous étudierons plus tard. Si l'opposition désire les défaire, elle en est parfaitement libre.

\* \* \*

### LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

#### LA QUESTION DES POUVOIRS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. David Lewis (York-Sud):** Je désire poser au premier ministre une question découlant de sa déclaration préalable, par laquelle il réitère l'engagement pris par le gouvernement, à savoir que, dans le cas où la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires pourra signaler qu'il y a eu des abus, le gouvernement prendra les mesures qui s'imposent. Compte tenu du fait que la Commission aura besoin d'un certain délai avant de pouvoir présenter un rapport et étant donné que l'adoption d'une mesure législative prend également du temps, puis-je demander au premier ministre s'il envisagerait l'adoption d'une loi accordant au gouvernement ou à la Commission les pouvoirs qui, à son avis, pourraient être nécessaires afin que ces pouvoirs soient disponibles dans le cas où la Commission constaterait qu'ils doivent être utilisés?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, jusqu'à un certain point, ce que le député demande au gouvernement c'est de légiférer sur la base d'une situation hypothétique. Dans la mesure où la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires accepte cette hypothèse et passe par les divers stades que j'ai indiqués au mois d'août—le stade de déceler les cas comportant des hausses de prix excessives, le stade d'en accuser les auteurs, de les exposer à la publicité, de demander aux intéressés de baisser volontairement leurs prix, renvoyant la question au gouvernement à défaut d'un tel acquiescement volontaire, le gouvernement ayant la possibilité d'utiliser divers pouvoirs non législatifs ou administratifs, pouvoirs qu'il possède déjà, en vue d'exercer contre ces personnes une persuasion morale ou autre...

**Des voix:** Règlement!

**M. Trudeau:** Je dis qu'il existe une série de mesure qui sont hypothétiques, que le gouvernement est disposé à prendre à tour de rôle, mais nous ne voulons pas, à l'heure actuelle, présenter le genre de projet de loi mentionné par le député. Cependant, je répète que, si ces diverses hypothèses se concrétisaient ou qu'il semblait probable qu'elles se concrétisent, je communiquerais le désir et l'intention du gouvernement de produire une telle loi.

**Une voix:** A 10 heures!

### Questions orales

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, il arrive souvent que je ressente le désir de pouvoir faire un petit discours, du genre de celui que la personne qui a répondu à ma question est capable de faire. Je le ferais en fonction de la phrase consacrée «Étant donné que...» Étant donné que l'on a déjà constaté des changements dans les prix de détail qui seraient en fait des hausses excessives des prix de détail qui seraient en fait des hausses excessives des prix, et étant donné que la loi qui permettrait de faire baisser les prix empêchera fréquemment quelque chose de se produire, et compte tenu du fait que cela pourrait facilement amener les gens à hausser leurs prix d'une façon injustifiable, et étant donné que le premier ministre...

● (1740)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je vais donner la parole au député. Je suis certain que le député de York-Sud et le premier ministre admettront que la période des questions tourne vraiment au débat, et je suppose qu'on pourrait être un peu plus bref dans ses questions.

**M. Lewis:** Puis-je poser ma question maintenant?

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour suggérer qu'il conviendrait peut-être que cette affaire de coalition se discute au caucus.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Je signale aux députés que le temps va nous faire défaut. Peut-être que le député de York-Sud pourrait maintenant poser sa question à laquelle on fera une brève réponse, après quoi la présidence donnera la parole au très honorable député de Prince-Albert.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, à la lumière des prémisses que j'ai exposées au premier ministre, j'aimerais lui demander s'il voudra réexaminer sa position et présenter une mesure qui donnerait au gouvernement ou à la Commission le pouvoir de contrôler les prix dans certains secteurs afin d'éviter les difficultés qu'il a admises lui-même dans sa récitation?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, on pourrait résumer ma récitation en disant qu'il existe un vaste choix de mesures et que le fait qu'un tel incident ait donné lieu à des poursuites devant les tribunaux devrait révéler au député que le pouvoir d'agir existe et que cette poursuite vise ceux qui ont recours à des procédés injustes.

\* \* \*

### LES AFFAIRES INDIENNES

#### L'INTERROGATOIRE D'UN DÉPUTÉ AU SUJET D'UN DOSSIER DISPARU—LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, ma question porte sur le problème qu'a soulevé la représentante de Kingston et les Îles. Je suis à la Chambre depuis de nombreuses années et l'affaire dont elle a parlé aujourd'hui m'indigne. Je demanderai d'abord au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien si son ministère ou lui-même a fait une plainte au sujet du document en question et s'il a dit qui pourrait être en possession de ce document?